

neveu d'Innocent X, fut sécularisé et mourut laïque; César Borgia, archevêque de Valence, épousa une princesse d'Albret; Ferdinand de Gonzague, d'abord ecclésiastique, puis duc de Mantoue, se maria avec permission du Saint-Siège: le cardinal Maurice de Savoie fit de même; deux cardinaux de Bourbon, archevêques de Lyon, moururent dans la communion laïque; le bénédictin Casimir, fut délié de ses vœux et devint roi de Pologne; Casimir, jésuite, épousa sa belle-sœur et devint aussi roi de Pologne; Henri de Portugal, archevêque de Lisbonne, monta sur le trône et se maria; François de Lorraine passa lui aussi avec permission du Saint-Siège de l'état sacerdotal à l'état laïque. Donc, disait le document impérial, les exemples de sécularisation complète ne manquent pas dans l'Eglise, et il n'y a pas de motifs pour refuser au premier ministre ce que l'on a accordé à tant d'autres. On aurait pu répondre que la situation n'était point la même et que si, en vue du bien d'un royaume par exemple, le pape aurait accordé à un prêtre de se marier pour faire souche, le même motif n'existait point en faveur de Talleyrand qui n'était pas tenu de prendre femme pour exercer la charge de ministre des affaires étrangères. Mais le Vatican avait une bien meilleure réponse, les faits allégués étaient faux. Ainsi Camille Pamphili et César Borgia avaient bien les titres que leur donne l'histoire, mais n'avaient jamais reçu la consécration épiscopale et n'avaient même pas été ordonnés prêtres. Ferdinand de Gonzague et Maurice de Savoie étaient cardinaux-diacres, mais se prévalant de dispenses successives, n'avaient jamais reçu le diaconat qu'ils auraient dû prendre dans la première année de leur cardinalat. Les deux archevêques de Lyon, de la famille de Bourbon, avaient renoncé à la pourpre, mais ils ne s'étaient point mariés et ils n'avaient point renoncé à la prêtrise. Le bénédictin Casimir s'était accordé la